



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Laval, le 05/02/2021

Lancement du contrôle administratif dématérialisé des GAEC

La dématérialisation des documents administratifs est une composante importante de la transition numérique des entreprises et des organisations publiques.

Dans le but de faciliter les démarches administratives, la Direction Départementale des Territoires poursuit la dématérialisation du contrôle administratif des formes sociétaires agricoles « GAEC » - Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.

Comme chaque année, un contrôle administratif obligatoire est réalisé sur 25 % des GAEC, soit environ 300 GAEC contrôlés en Mayenne.

Cette vérification s'effectue sur la base d'une fiche à remplir par les associés ainsi que sur des documents à joindre. Cette procédure permet de s'assurer que la réglementation relative aux GAEC est respectée, contrepartie d'avantages économiques dont les GAEC bénéficient dans le cadre du versement des aides de la Politique Agricole Commune.

Afin de faciliter les relations avec les usagers, les GAEC mis en contrôle, recevront courant février un courriel de la DDT avec en pièce jointe un fichier remplissable à renvoyer d'ici le 15 mars par courriel à ddt-sead-suc@mayenne.fr.

Les agents de la DDT sont joignables au 02-43-67-89-29 pour répondre aux questions concernant le contrôle GAEC.

Cabinet du préfet

Cabinet

Tél : 02 43 01 50 70/71/72

Mél : pref-communication@mayenne.gouv.fr



@Prefet53



Préfet de la Mayenne



@prefet53



prefet53

16 place Jean Moulin
53000 Laval